

# APPEL A PROJETS PHRC-I 2024

## Objectifs

- Permettre la mise en place et le soutien d'une politique de recherche partenariale entre les différents établissements de santé de l'inter région Nord-Ouest et, dans l'idéal, impliquant l'ensemble des établissements de l'inter région
- Permettre l'émergence de projets de recherche clinique par des équipes émergentes.

## Recevabilité et Eligibilité

**Thématiques prioritaires :** Recherche en santé mentale et psychiatrie, les différents types de prévention en santé, la pédiatrie et la santé de l'enfant intégrant la pédopsychiatrie et la fertilité (nouvelle thématique PHRCI 2024)

### Sont recevables les projets:

- Portés par des équipes souhaitant s'initier à la recherche
- Impliquant au moins deux centres d'inclusion de patients dans deux établissements différents de la même inter-région.
- Qui associe majoritairement des centres d'investigation de l'inter-région NORD-OUEST : au minimum 50% des centres d'inclusions dans l'inter-région.
- Dont le montant maximum de la subvention demandée est de 300 000 € par projet.
- Portés par des établissements universitaires et non universitaires susceptibles de candidater.
- Pouvant associer des Centres Extérieurs à l'Inter région Nord-Ouest avec la condition d'une collaboration uniquement scientifique et non financière. A cet effet, une attestation d'engagement de réalisation de l'étude dans les centres extérieurs de l'inter région Nord – Ouest sans impact sur le budget accordé par le PHRC I est à fournir

### Ne sont pas recevables les projets:

- Dont la thématique traite des infections liées aux VIH, VHB, VHC, SARS-coV-2 et aux maladies infectieuses émergentes
- Dont le porteur a déjà reçu un financement au PHRC-N, au PHRC-I, au PHRC-K ou au PHRC-R. Attention, un porteur ayant pour un projet précédent remplacé un porteur initial est considéré comme ayant obtenu le financement
- Ayant déjà fait l'objet d'un financement au PHRC-N, au PHRC-I ou au PHRC-K

### Sont éligibles les projets:

- Qui, dès le stade de la lettre d'intention,
  - Justifie de l'impact direct des résultats attendus sur la prise en charge des patients
  - Démontre que les méthodes de la recherche permettront d'obtenir des données apportant un haut niveau de preuve
- Ayant un volet médico-économique uniquement dans le cadre d'études de phase III et si :
  - l'objectif principal est de démontrer comparativement l'efficacité clinique de la technologie de santé ;
  - l'objectif du volet médico-économique figure parmi les objectifs secondaires et évalue comparativement l'efficacité de la technologie de santé ;
  - le volet médico-économique, rédigé par un économiste de la santé identifié dès le stade de la lettre d'intention, est conforme aux standards méthodologiques définis par la HAS

### Ne sont pas éligibles les projets:

- Dont le but est uniquement la constitution ou l'entretien de cohortes ou de collections biologiques,

## Calendrier & modalités

(\* les dossiers transmis au GIRCI après cette date ou incomplets ne seront pas jugés recevables)

Lettre d'intention	Dossier complet
Lettre d'intention à adresser à votre DRCI : <b>propre à chaque DRCI</b>	Dossier complet à adresser à votre DRCI : <b>propre à chaque DRCI</b>
Lettre d'intention transmise par la DRCI au GIRCI NO *: <b>Mardi 26 novembre 2024- 12h00</b>	Dossier complet transmis par la DRCI au GIRCI NO *: <b>Jeudi 3 avril 2025- 12h00</b>
Sélection des LI par la Commission Scientifique d'Evaluation et de Classement du GIRCI NO : <b>Mardi 4 février 2025</b>	Sélection des LI par le Commission Scientifique d'Evaluation et de Classement du GIRCI NO : <b>Jeudi 3 juillet 2025</b>
<b>Documents à fournir:</b> lettre d'intention , attestation d'engagement méthodologique types du PHRC-I 2021 du GIRCI NO	<b>Documents à fournir:</b> protocole et documents annexes, annexe financière, CV investigateur coordonnateur, CV méthodologiste, schéma théorique de déroulement de l'étude